

Le sénateur MACDONALD: Nous avons entendu le témoignage d'un représentant de l'Association des pilotes. Celui-ci aurait-il maintenant quelque observation à faire à la suite de cette discussion?

Le PRÉSIDENT: Capitaine Andrews, avez-vous quelque chose à dire au Comité après avoir entendu le témoignage de cet après-midi. Le capitaine Andrews est déjà connu du Comité; il a témoigné ce matin.

Le capitaine ANDREWS: Monsieur le président, je n'ai pas grand'chose à dire pour le moment sauf que j'aimerais faire remarquer que M^e Brisset a apporté à l'appui une foule de chiffres qui n'ont été donnés que pour des fins de négociation et je crois que vous comprenez, messieurs, que lorsque l'on entame des négociations, les chiffres proposés sont naturellement très élevés.

Le PRÉSIDENT: En d'autres mots, lorsque vous demandez \$100 par jour ne vous attendez pas à recevoir \$100 par jour.

Le capitaine ANDREWS: Non, certainement pas.

Le sénateur WALL: En toute déférence, pourquoi demander au cours de négociations une rémunération tout à fait hors de proportion avec celle qui sera finalement accordée?

Le capitaine ANDREWS: De son côté, la direction cherche à accorder le moins possible, de sorte qu'à force de concession mutuelles lors de négociations, les parties en cause peuvent atteindre un juste milieu.

Le PRÉSIDENT: Je crois que le capitaine Andrews ne pouvait agir autrement et que ce \$100 avait été proposé par les intéressés américains.

Le capitaine ANDREWS: Oui monsieur.

Le PRÉSIDENT: Et vous deviez plus ou moins vous conformer.

Le capitaine ANDREWS: C'est ce que nous avons fait. Je ne l'avais pas mentionné dans le temps, mais je puis vous dire que je suis sûr que c'est le contribuable canadien qui paie dans le cas des ports de Toronto ou de Hamilton; ce ne sont ni les armateurs ni les gens de la localité qui déboursent; l'argent vient de toutes les parties du Canada. Et je crois qu'il faudrait à coup sûr désigner de telles eaux. La baie Georgienne et Little-Current, l'endroit le plus dangereux des Grands lacs, devraient être également considérés comme circonscriptions désignées. Il existe plusieurs lieux semblables près de Fort William et de Port Arthur.

Le sénateur POWER: Admettez-vous que selon une déclaration les pilotes qui font du service sur les Grands lacs gagneraient quelque \$8,000 par année?

Le capitaine ANDREWS: Ils doivent probablement le gagner. Je ne le sais pas. Mais il est mentionné aussi que les pilotes qui faisaient partie de ce groupe l'an dernier étaient des pilotes très qualifiés. Mais il s'est trouvé qu'on a embauché comme pilote un homme qui n'avait à son compte qu'un voyage sur les Grands lacs; un autre était allé sur les Grands lacs à titre d'ajusteur de compas. J'aimerais nous voir employer des gens qui détiennent des brevets et qui ont de l'expérience.

Le PRÉSIDENT: Ainsi, vous approuvez l'article 11?

Le capitaine ANDREWS: Oui, sauf pour ce qui est d'accorder des brevets aux pilotes étrangers.

Un SÉNATEUR: M^e Brisset a dit que l'on avait proposé la présence de deux ou trois pilotes sur un navire. Sur quelle raison s'appuie-t-on pour une telle proposition?